

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3780698

Dénomination : 3 S ORTHO

n° de gestion : 1999B03160

n° d'identification : 424 858 934

n° de dépôt : A2010/008891

Date du dépôt : 20/04/2010

Pièce : procès-verbal du conseil d'administration

3 S ORTHO

Société anonyme au capital de 40 000 €
Siège social à LYON (69009), 24 avenue Joannès Masset, "Les Passerelles"

424 858 934 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FEVRIER 2010

Le lundi 15 février 2010, à 16 heures, les administrateurs se sont réunis au siège social, en séance du conseil d'administration.

Sont présents et émargent la feuille de présence :

- Monsieur Hubert GONNON, président du conseil d'administration, directeur général,
- Monsieur Rémi PIDOUX,
- Monsieur Pierre BEAUDUN.

Le conseil, réunissant plus de la moitié des administrateurs, peut valablement délibérer sous la présidence de Monsieur Hubert GONNON.

Monsieur Rémi PIDOUX remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur le président rappelle que la présente séance a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance ;
- Nomination de deux directeurs généraux délégués.

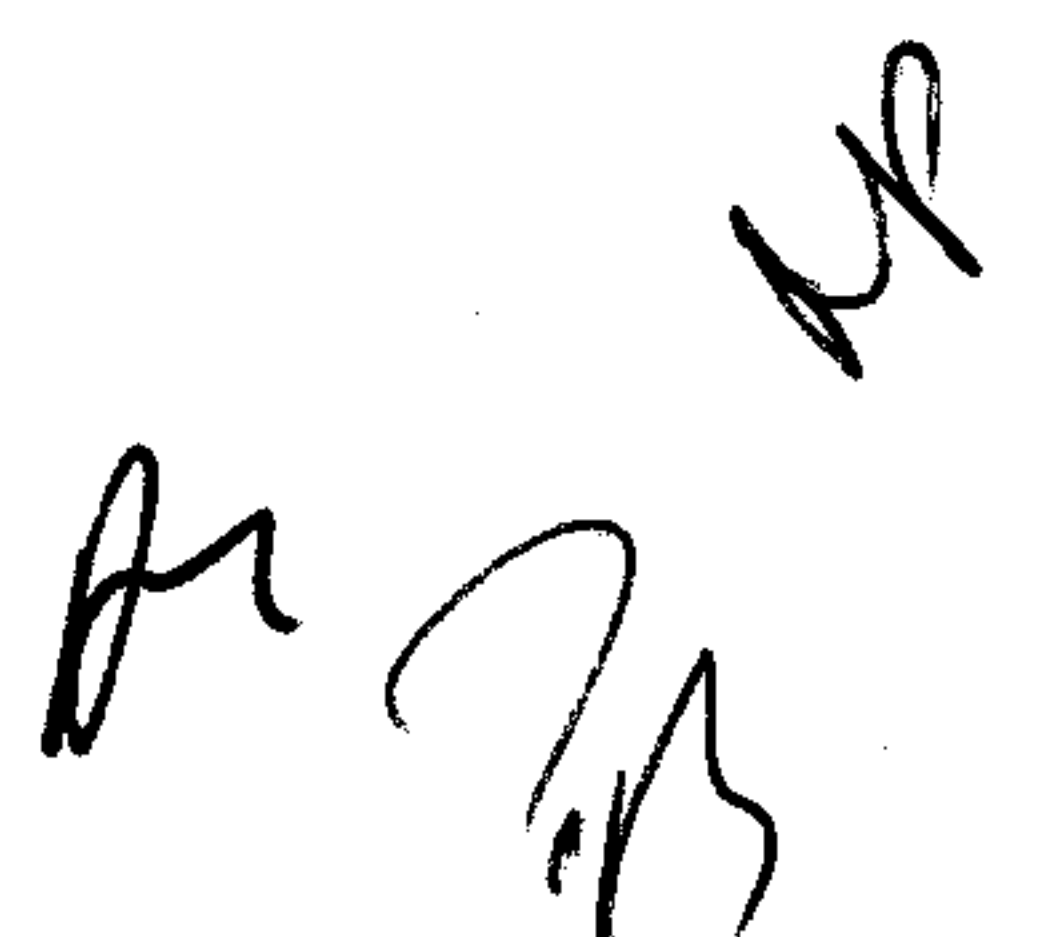
PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Ce procès-verbal est adopté, à l'unanimité, sans observation.

NOMINATION DE DEUX DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Sur proposition de son président directeur général, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer en qualité de directeurs généraux délégués, à compter de ce jour :

- Monsieur Rémi PIDOUX, administrateur
- et Monsieur Pierre BEAUDUN, administrateur.

Handwritten signatures of the administrators, including what appears to be the president and the secretary, in the bottom right corner of the document.

Messieurs Rémi PIDOUX et Pierre BEAUDUN resteront en fonction jusqu'à décision contraire du conseil d'administration ou démission et, au plus tard, jusqu'à la cessation de leur mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément à la loi et aux statuts, les directeurs généraux délégués représenteront la société dans leurs rapports avec les tiers, disposeront des mêmes pouvoirs que le directeur général et pourront déléguer ces pouvoirs pour une ou plusieurs catégories d'opérations déterminées.

Messieurs Rémi PIDOUX et Pierre BEAUDUN déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et remercient le conseil de la confiance qu'il veut bien leur témoigner.

REMUNERATION DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

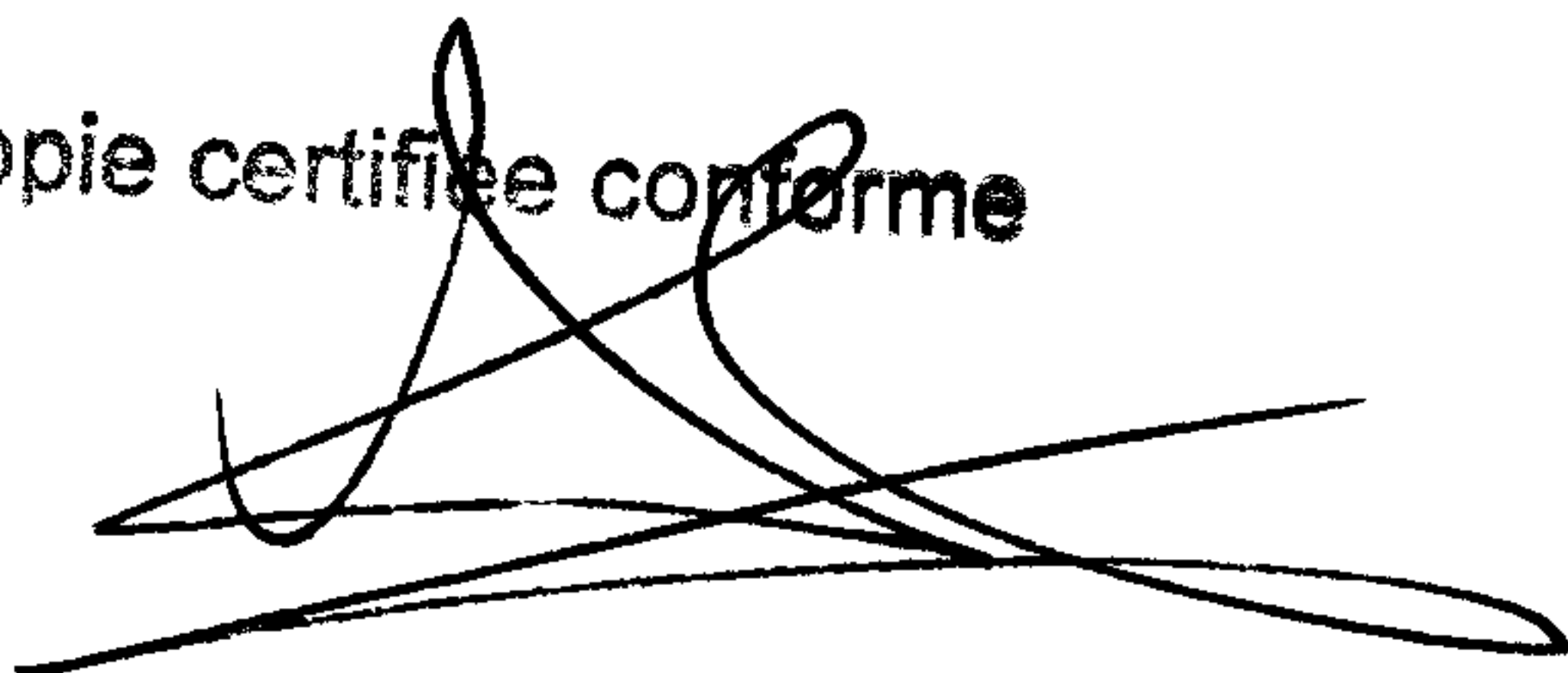
Messieurs Rémi PIDOUX et Pierre BEAUDUN ne seront pas rémunérés pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à décision nouvelle, mais ils seront remboursés, sur justificatifs des frais et débours avancés dans l'intérêt de la société.

CLOTURE

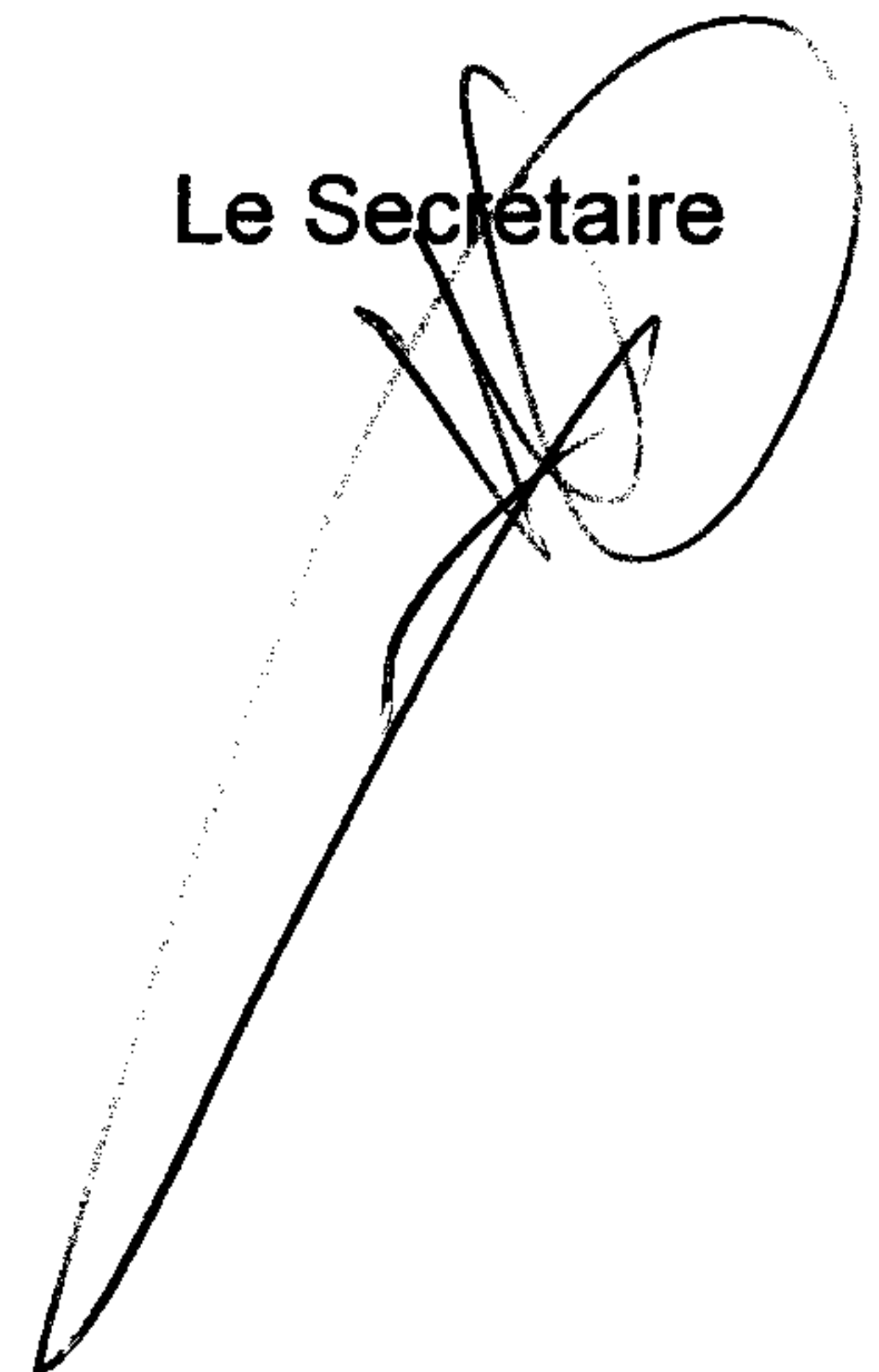
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Copie certifiée conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent circular loop at the top and a long, sweeping stroke extending downwards.A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.